

	Ciel comptabilité	30'
	Séquence 36 Déclaration de TVA	

La déclaration de TVA est réalisée chaque mois. Ciel dispose d'un module capable de réaliser la déclaration, de la télédéclarer et d'enregistrer l'écriture comptable qui en résulte.

Travail à faire

Déclaration de TVA de novembre

- Éditez le détail des données de la déclaration de TVA de novembre (CA-21),
- Créez la déclaration de TVA de novembre (CA-20),
- Imprimez la déclaration de TVA de novembre dans un fichier PDF que vous enregistrerez dans le dossier Ciel-erbioline-Compta (CA-22),
- Validez la déclaration de TVA et générez l'écriture de TVA de novembre (CA-23).

Déclaration de TVA de décembre

- Éditez le détail des données de la déclaration de TVA de décembre (CA-21),
- Créez la déclaration de TVA de décembre (CA-20),
- Imprimez la déclaration de TVA de décembre dans un fichier PDF que vous enregistrerez dans le dossier Ciel-erbioline-Compta (CA-22),
- Validez la déclaration de TVA et générez l'écriture de TVA de décembre (CA-23).